

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
chargée d'examiner l'objet suivant :

Initiative J.-M. Favez et consorts au nom du parti socialiste vaudois demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des chambres fédérales afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte de charges des villes-centres et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal

La commission s'est réunie le 24 mars 2011 à la Maison de l'Elysée à Lausanne. Elle était composée de Mmes M. Weber-Jobé, J. Bottlang-Pittet, T. Maystre, F. Freymond Cantone ainsi que de MM. F. Grognez, J.-M. Dolivo, E. Walther, G.-P. Bolay, M. Rau, E. Bonjour, G. Junod, J.-M. Favez et P.-Y. Rappaz (rapporteur). MM. P. Grandjean et R. Jaquier étaient excusés.

Le Conseil d'Etat était représenté par M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, accompagné par MM. E. Birchmeier (chef du SAGEFI) et Ch. Bonvin (SAGEFI).

M. F. Mascello s'est chargé de la prise des notes de séance, ce dont nous le remercions.

L'initiant présente son texte et relève que le Conseiller d'Etat a accueilli favorablement cette intervention. La problématique de la RPT et son impact sur les cantons –villes est indéniable, une compensation envers les cantons subissant des charges sociodémographiques importantes est en cours d'étude par les Chambres fédérales.

Le Conseiller d'Etat réaffirme son soutien à ce texte d'initiative, en relevant toutefois qu'il ne touche qu'une partie du problème fort complexe de la RPT. Le combat devra être mené à l'horizon 2015 avec une prise en compte des charges dynamiques touchant les centres urbains. Les propositions que le Conseiller d'Etat entrevoit pour l'heure sont diverses :

- gel des fonds en lien avec les cantons de montagnes,
- plafonnement des subsides versés à certains cantons,
- augmentation massive du fonds des cas de rigueurs et son transfert en faveur des grands cantons avec centres urbains principaux (GE-ZH-BS-VD)

A la question de la forme d'intervention de l'initiant, le Conseiller d'Etat répond qu'il n'y a pas d'autres solutions pour un dossier fédéral. Ainsi, le Grand Conseil peut-il espérer être entendu à Berne lors de l'élaboration du prochain message concernant la période 2016-2019.

Mise sur pied dans une période où les cycles économiques étaient plus longs, la RPT est notamment rendue complexe par la gestion de ses divers fonds. De plus, un problème de décalage existe puisque, pour le calcul de la RPT 2011 par exemple, ce sont les années 2005, 2006 et 2007 qui sont prises en compte. Si vous ajoutez à ce constat, la problématique des déclarations de revenus avec 24

à 36 mois de retard, vous comprendrez mieux pourquoi les décomptes effectués ne sont pas en adéquation avec la situation économique de la période analysée. Finalement, le profil des 26 cantons est également important et rend visible de significatives différences dans les paramètres suivants :

- montagne ou plaine
- ville ou campagne
- riche ou pauvre
- forte progression démographique, stagnation ou déclin.

Au sujet du litige qui oppose le Canton à la Confédération pour la facture 2011, le Conseiller d'Etat nous parle d'un supplément possible de CHF 100 millions à payer ou une baisse de CHF 50 millions de la facture. *(Ces chiffres ont été connus cet été mais n'ont rien à voir avec le texte et les buts visés par l'initiant).*

Le Conseiller d'Etat relève encore que, lors de l'élaboration et le transfert des charges avec les cantons RPT, la Confédération a gardé les charges statiques (autoroutes) alors qu'elle a transféré les charges dynamiques (en lien avec la pyramide des âges ou la progression démographique).

En conclusion, ce dossier RPT très complexe étant crucial pour l'avenir du Canton, la recherche d'alliés à Berne voire de lobbyistes (Conseiller nationaux et aux Etats) n'en est que plus primordiale. La Commission des finances est convaincue que l'initiative Favez participera aussi à cette démarche et, dans ce contexte, vous propose par 11 voix et 2 abstentions de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Bex, le 14 août 2011

Le rapporteur :
(signé) *Pierre-Yves Rapaz*